



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Protection contre les avalanches, étape 1B – filets de protection contre les avalanches, parc national des Glaciers Avalanche Mitigation Phase 1B, Snow Nets, Glacier National Park		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-15-5275/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 005	Date: January 19, 2016 Date : 19 janvier 2016
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-15-00713474		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: January 26, 2016	Time Zone: Mountain Standard Time (MST)
À : 14h00	Le : 26 janvier 2016	Fuseau horaire : Heure normale des Rocheuses (HNR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



La présente modification a été créée pour répondre aux questions soumissionnées en réponse à l'appel d'offre 5P420-15-5275/A :

A. QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q17. L'Agence Parcs Canada fournit-elle une aire de dépôt désignée? Si oui, veuillez fournir des détails sur le lieu, les panneaux, les installations offertes (c.-à-d. alimentation), et la possibilité d'atterrissage et de chargement/déchargement d'hélicoptères.

A17. Veuillez consulter les modifications 003 et 004. Aucune alimentation n'est disponible.

Q18. Étant donné que les travaux seront réalisés par des ouvriers responsables du décapage en hauteur chevronnés, est-ce une exigence du contrat d'embaucher des guides de l'Association des guides de montage canadiens et des formateurs certifiés de la SPRAT/l'IRATA? Si oui, dans quelle mesure? Veuillez prendre note que la majorité des contrats de décapage en hauteur dans la province ne nécessitent pas des formateurs certifiés par la SPRAT ou l'IRATA, ni des guides de montagne de l'Association des guides de montage canadiens.

A18. Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux règlements en matière de santé et sécurité relevant de WorkSafe BC. Plus précisément, les sections suivantes doivent être examinées :

- Partie 34, accès par câble (<http://www2.worksafebc.com/Publications/OHSRegulation/Part34.asp>)
- Partie 11, protection contre les chutes (<http://www2.worksafebc.com/Publications/OHSRegulation/Part11.asp>)
- Sections 20.96 à 20.101 sur les opérations de décapage (<http://www2.worksafebc.com/Publications/OHSRegulation/Part20.asp>)

Q19. Des travaux de stabilisation de talus rocheux (décapage de parois rocheuses et clôture de protection) seront nécessaires dans le couloir d'avalanche Cougar Corner n° 6. L'entrepreneur sera-t-il rémunéré pour la stabilisation de talus rocheux selon un taux horaire sous le prix forfaitaire ou est-elle accessoire aux travaux?

A19. La stabilisation de talus rocheux est accessoire aux travaux.

Q20. Comment l'entrepreneur sera-t-il rémunéré pour l'enlèvement d'arbres et de végétation dans les limites des filets de protection contre les avalanches? Est-il accessoire aux travaux ou fait-il partie du prix forfaitaire?

A20. L'enlèvement d'arbres et de la végétation, le cas échéant, est accessoire aux travaux.

Q21. Section 33 42 36 – sous-section 2.3.1 (page 79) « Fourniture et installation de boulons d'ancrage » : Est-ce que la fourniture et l'installation de boulons d'ancrage sont accessoires aux travaux ou font-elles partie du prix forfaitaire?

A21. Le cas échéant, la fourniture et l'installation de boulons d'ancrage feront partie du prix forfaitaire, tel qu'il a été examiné et accepté par le représentant ministériel.

Q22. Étant donné les contraintes d'accès des travaux, notre méthode éprouvée de collecte et d'analyse d'échantillons de mortier est de faire appel au personnel interne pour effectuer la collecte des échantillons de mortier, et d'ensuite envoyer les échantillons à un laboratoire indépendant certifié par la CSA aux fins d'analyse. Veuillez confirmer que cela est acceptable.

A22. L'entrepreneur peut effectuer la collecte d'échantillons et les essais sur place, et livrer les échantillons à un laboratoire tiers certifié par la CSA aux fins d'essais de compression sous la supervision du représentant ministériel.

Q23. Quelles options existent en ce qui concerne la prolongation de la date limite de construction si des retards hors du contrôle de l'entrepreneur surviennent?

A23. Cette question sera examinée par le représentant ministériel avant l'expiration du contrat et sera traitée en fonction des circonstances.



Q24. Quel est le site le plus près de Cougar Corner qui peut être loué de Parcs Canada aux fins de l'entreposage d'équipement et de matériaux et qui a un site de décollage et d'atterrissage d'hélicoptère?

A24. Veuillez consulter les modifications 3 et 4.

Q25. L'Agence Parcs Canada exige-t-elle qu'un contrôleur environnemental soit sur place à temps plein pendant la construction de 1a et 1b?

A25. Un contrôleur environnemental à temps plein ne sera pas exigé pourvu que l'entrepreneur respecte les exigences de la section 01-35-43, Procédures environnementales.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés